

25 février 1939 312

9
Au.

Monsieur Georges Huisman, Directeur général des Beaux-Arts,
Ministère de l'Éducation Nationale, 8, rue de Montpensier,
P a r i s 1^{er}

Monsieur,

Nous avons reçu hier soir votre lettre datée du 22 février, qui n'a pas laissé de nous préoccuper très vivement. Vous nous y demandez d'envisager la possibilité de nous dessaisir, au profit d'une exposition très importante de peintures françaises du 19^e siècle à Belgrade, des deux toiles "La femme au perroquet" ¹⁸²⁷ et "Pirates africains enlevant une femme", 1852, figurant actuellement dans notre exposition Eugène Delacroix, et dont la première appartient au Musée des Beaux-Arts de Lyon, la seconde à M. le Baron Napoléon Gourgand.

N'étant pas propriétaires des deux tableaux, il ne serait guère de notre droit d'en disposer en opposition à la volonté de ceux auxquels ils appartiennent, et étant vraiment très obligés aux autorités françaises, nous ne voudrions jamais agir contrairement à ce qu'elles disposeront. Néanmoins vous nous permettez peut-être de vous signaler que l'enlèvement des deux toiles de notre exposition, sans une compensation équivalente, serait déflorer l'exposition, appréciée de plus en plus par le public zurichois et suisse, et décapiter pour ainsi dire son succès moral et artistique, qui va toujours en croissant. Notre public est très attentif et sensible à la valeur artistique des œuvres réunies dans l'exposition et de l'ensemble de l'exposition, qui est vraiment magnifique, et il verrait dans l'enlèvement de deux toiles si importantes un signe de désapprobation du Musée de Zurich et peut-être même de la population suisse de la part des mêmes autorités françaises, auxquelles jusqu'à ce moment il se sent extrêmement obligé pour le prêt d'œuvres si capitales du maître, provenant des principales collections publiques et privées françaises.